

La feuille verte

N°268 été - automne 2026

ÉDITO

L'EAU...LA VIE !

À l'heure où le dérèglement climatique et le réchauffement qui l'accompagne sont évidents et appellent à un sursaut de sobriété et de précautions quoiqu'en disent les climatosceptiques, une inquiétude grandissante larve les esprits des scientifiques mais aussi la conscience de citoyen·nes ami·es de la planète Terre.

L'EAU, la ressource naturelle la plus précieuse à la vie sur Terre, rare, est menacée de toutes parts : Surexploitations, pollutions, inégalités d'accès, privatisations inacceptables.

L'EAU manque déjà dans de nombreuses régions ou grandes villes du globe...Mexico, Barcelone, Los Angeles...grandes régions du Sahel... tensions en Turquie, au Tibet, en Sicile, sur le Nil...Lac Baïkal en danger...Pyrénées Orientales en alerte depuis plusieurs années. Et ce n'est que le début...Le stress hydrique menace tous les continents et toutes les populations, à commencer par les plus démunies, celles qui n'ont pas contribué à ce dérèglement climatique.

Quand on pense EAU, nous vient le plus souvent à l'esprit l'eau des pluies, des nappes ou des lacs, des océans et des mers mais l'eau à laquelle nous pensons moins, c'est celle des glaciers et la neige qui les accompagnent.

Cette énorme masse représente 69% de l'eau douce stockée sur Terre, inexploitable en l'état mais vitale pour les cours d'eau, les nappes souterraines et les aquifères.

Sans l'eau des glaciers, plus de 2 milliards d'humains vont manquer d'eau douce avant 2050...**Les glaciologues du monde entier sont aujourd'hui au chevet des 220 000 glaciers (répertoriés hors calottes polaires) de la planète en collaboration constante avec le Service Mondial de Surveillance des glaciers implanté en Suisse.** Recherches et études se multiplient pour comprendre le mécanisme de fonte accélérée et prévenir les catastrophes...

Prenons l'exemple du glacier du Rhône...Naissance dans les Alpes Suisses, passage par l'immense Lac Léman puis traversée du sud de la France par la vallée du Rhône avant le delta et la Camargue puis la Mer Méditerranée.

Un parcours emblématique, reflet de tensions politiques, menaces environnementales, inquiétudes paysannes et touristiques : 10 ans de tractations pour obtenir un accord sur le partage de la ressource entre la Suisse et la France, baisse du débit dans la vallée du Rhône limitant la ressource pour l'énergie nucléaire et pour l'agriculture, salinisation progressive du delta et de la Camargue risquant de condamner tourisme et agriculture à moyen terme.

Un autre exemple, l'effondrement du glacier du Birch au-dessus de Blatten en Suisse...tout le monde a pu voir ces images terrifiantes quand la langue d'un glacier cède sous la pression du lac formé par la fonte et anéantit un village entier.

Ces exemples ne sont pas isolés, loin s'en faut...Mêmes phénomènes, mêmes risques au Kirghizistan en Asie Centrale, au Chili dans Les

La faillite de l'eau en 5 chiffres

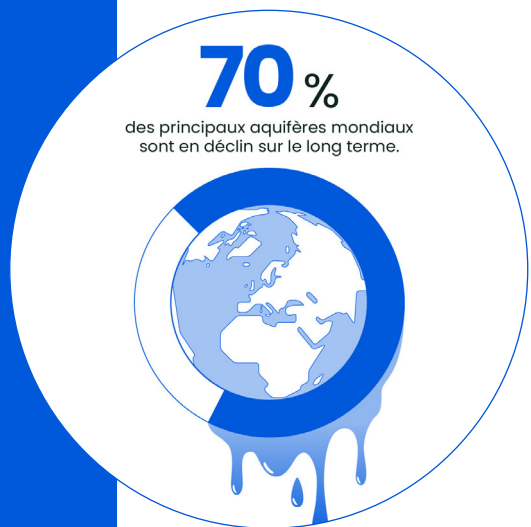
50%

des grands lacs dans le monde ont perdu de leur volume depuis les années 1990.



70%

des principaux aquifères mondiaux sont en déclin sur le long terme.



ÉDITO (suite)

Andes, en Inde au pied de l'Himalaya, dans les Alpes où 4 fleuves majeurs sont menacés, dont le Danube avec ses 2900 km jusqu'à la Mer Noire.

Les glaciers perdent en épaisseur, se fragilisent, s'accrochent moins bien aux parois rocheuses qui les bordent. Ces dégradations peuvent avoir des conséquences catastrophiques pour les populations exposées.

Mais les menaces immédiates les plus grandes sont le déclenchement de guerres pour s'approprier cette eau si précieuse.

Lorsqu'en 2011 la guerre éclate en Syrie, c'est avant tout une période de sécheresse inédite de 3 années qui poussera le pays dans une guerre civile, suite au déplacement massif vers les villes des populations rurales touchées par cette sécheresse sans précédent.

Les guerres génocidaires en cours au proche Orient sont directement liées au contrôle de la ressource en eau, dans des régions arides où cet accès est plus que vital pour l'alimentation humaine et l'agriculture.

Amnesty International rappelle que « En novembre 1967, les autorités israéliennes ont promulgué l'Ordonnance militaire 158, selon laquelle les Palestiniens ne peuvent pas construire de nouvelles infrastructures hydrauliques sans obtenir au préalable un permis délivré par l'armée israélienne. Depuis, pomper l'eau d'une nouvelle source ou développer des infrastructures existantes implique d'avoir l'autorisation d'Israël, chose presque impossible. Les Palestiniens qui vivent sous l'occupation militaire israélienne continuent de subir les conséquences désastreuses de cette ordonnance. Ils ne peuvent pas creuser de nouveaux puits, installer des pompes ou agrandir des puits existants, et n'ont pas accès au Jourdain et aux sources d'eau fraîche. Israël contrôle même la collecte d'eau de pluie dans la plus grande partie de la Cisjordanie, et les citernes servant aux communautés palestiniennes à recueillir cette eau sont souvent détruites par l'armée israélienne. »

<https://www.amnesty.org/fr/latest/campaigns/2017/11/the-occupation-of-water/>

L'offensive militaire dévastatrice d'Israël de 2026 au sud Liban est aussi directement tournée vers l'accès à l'eau du fleuve Litani.

L'EAU comme arme : la destruction et la privation d'eau et d'assainissement par Israël à Gaza, obstacles à l'approvisionnement, destruction de forages ... 90 % des infrastructures d'eau et d'assainissement détruites « Les autorités israéliennes savent que sans eau, la vie s'arrête. Pourtant, elles ont systématiquement et délibérément détruit les infrastructures hydrauliques à Gaza, tout en bloquant de manière constante l'entrée des équipements liés à l'eau », affirme Claire San Filippo, responsable des urgences chez MSF Médecin Sans Frontière.

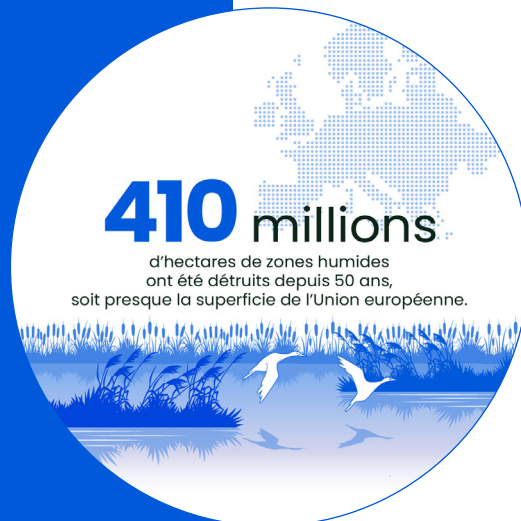
Cette instrumentalisation des ressources hydriques, « source vitale pour des dizaines de milliers de personnes, témoigne d'une volonté d'imposer des conditions de vie destructrices et inhumaines aux Palestiniens de Gaza », alerte l'ONG.

https://www.lemonde.fr/international/article/2026/04/28/a-gaza-israel-privé-deliberement-les-palestiniens-d-eau-accuse-msf_6683884_3210.html

Mais aujourd'hui, Il ne s'agit plus de s'adapter, mais bien d'agir en urgence absolue !

Par Olivier, Stella et Jean, Ami-es de la Terre de Midi-Pyrénées

[Sources : Atlas de l'eau – Courrier International Hors-série sept oct 2020 - Arte reportage – Glaciers-Enquête sur une disparition - Illustration : <https://reporterre.net/Nous-entrons-dans-l-ere-de-la-faillite-de-l-eau-alerte-un-rapport-de-l-ONU>]



A l'image de la précédente Feuille Verte, nous avons laissé la parole à nos Ami-es du Gers, des Landes et de la Provence sur ce sujet essentiel. L'inquiétude est grandissante parmi les militants des Ami-es de La Terre, et pour cause...

Transfert du système hydraulique NESTE de l'Etat vers la Région Occitanie

De nouveaux enjeux de stratégie, de gouvernance et d'adaptation aux défis actuels.

Le récent transfert juridique du système hydraulique NESTE de l'Etat vers les Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine (décembre 2025), réalisé par simple convention plutôt que par un décret, modifie la propriété de ce système vital pour la Gascogne (principalement le Gers) et ceci pose de nouvelles questions :

- La stratégie attribuée au système qui a évolué depuis 1960, après ce transfert, doit-elle rester la même ?
- La gouvernance va-t-elle évoluer ?
- La concession du propriétaire vers un délégataire peut-elle rester identique ?

En effet, depuis 1960, c'était l'Etat qui déléguait à une Société d'Aménagement du Territoire, la CACG devenue Rives et Eaux, la maintenance et l'exploitation de l'ensemble hydraulique. Le changement de propriétaire impose de connaître une éventuelle nouvelle stratégie et alors les impacts sur la concession en cours. Car si cette concession court encore des années, l'élaboration de documents planificateurs démontrent la nécessaire adaptation tout d'abord de la stratégie régionale (propriétaire), puis logiquement de la concession correspondante en charge de l'exploitation soumise à une stratégie explicite, c'est aussi cela que nous demandons.

- **Le conflit d'intérêts** entre la Région-nouveau propriétaire et la Région-actionnaire du délégataire, Rives et Eaux, engendre quelles incidences ?
- **Quel rôle pour les SAGE** (Schéma d'Aménagement pour l'eau) et les PTGE (Projets de Territoire de l'Eau) concernés dans la gouvernance ?

Les défis autour de l'eau sont très importants et vont modifier les multiples stratégies proposées par les instances compétentes.

Les orientations stratégiques pour le Système NESTE, ensemble d'ouvrages hydrauliques depuis 1860 unique en France, doit évoluer avec transparence et grâce aux instances démocratiques dédiées et décentralisées : les SAGE (Schéma d'Aménagement de l'Eau) en premier lieu. Notons que les discussions autour de la Loi d'Urgence Agricole (LUA) insistent sur les pouvoirs des Préfets, or la gestion de l'eau a toujours été soumise à cette double responsabilité : L'Etat garant d'un intérêt général et les collectivités locales et décentralisées qui confrontées aux problématiques locales sont les mieux placées pour les prendre en charge.

La planification de l'eau dans la Gascogne, emblématique, doit être l'exemple du virage nécessaire.

Par les Ami-es de La Terre du Gers

L'EAU en Provence

La Provence est dépendante pour son Eau domestique,

agricole et industrielle à hauteur de 60 % de la **Durance** et du **Verdon** via le lac et **barrage de Serre-Ponçon avec le canal de Provence**. Ce réseau alimente en grande partie Marseille, Toulon et bien d'autres communes de ce territoire, ces eaux sont dites de surface.

En 2022, avec la sécheresse, la cote hauteur est descendue à -13 mètres par rapport à la cote maximale de 780 mètres pour exploitation par EDF. Ce niveau représente 1,2 milliard de m³. Cette année-là peu de tourisme sur et autour du lac et un grand stress hydrique dans tout l'aval mais aussi une incertitude sur la structure du barrage qui a créé le plus grand lac artificiel de France il y a un peu plus de 60 ans lors de sa construction.

Le dérèglement climatique ce sont des sécheresses et des inondations mais aussi une fonte du manteau neigeux et des glaciers bien plus rapide, ces effets sont surveillés mais nous ne maîtrisons pas grand-chose de leur conséquence. Ce barrage est du type poids, c'est à dire qu'il n'est pas ancré dans la roche et pour remplir sa mission de retenu sans risque de céder, il a besoin d'un minimum et d'un maximum de hauteur d'eau, les **prévisions qui tiennent compte du réchauffement de la région sont alarmantes pour la pérennité de cet ouvrage** ; il faudra faire des lâchers d'eau en dehors des périodes souhaitées et il y a un grand risque d'atteindre la cote minimale vers 2050.

La Durance est le cours d'eau le plus artificialisé d'Europe, c'est une vingtaine de sites hydroélectriques (6,5 TWh par an avec une puissance de 2 GW) soit l'équivalent de deux réacteurs nucléaires, elle irrigue un très grand nombre de site agro-industriel. Ce sont 80000 hectares tout au long de son parcours de l'amont vers l'aval. Ce sont élevage ovin et bovin, prairies et fourrages, arboriculture, cultures fourragères, maraîchage et grandes cultures (maïs, céréales). Les vergers, les prairies, le maraîchage occupent une large part des productions irriguées avec la viticulture. **C'est aussi l'eau potable de 2 à 3 millions de personnes**. Son bassin fournit 4,5 milliards de m³ d'eau moyenne avec une météo clémente mais en 2022 ce chiffre est descendu à 2 milliards de m³. La dépendance de toute la région PACA à cette rivière qui est un affluent du Rhône est un **risque majeur** pour le futur proche en regard des scénarios du GIEC.

Les captages par forage sont les autres sources d'alimentation en eau du Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var et Alpes Maritimes. L'eau jaillit des nappes mais oubliez l'image de la poche remplie du précieux liquide qui étanche nos soifs. Ici ce sont des failles dans du calcaire karstique, ce sont des roches de sédimentation et elles évoluent avec le temps (érosion, dissolution).

Cette caractéristique géologique peut alimenter des cours d'eau de type fontaine du Vaucluse qui a un « bassin versant » de 15000 Km². A force d'avoir pompé sans compter de très grands volumes d'eau dans ces interstices, la pression d'eau douce dû au relief qui maintenait l'eau salée en bordure du littoral diminue. **Le biais salé gagne du terrain**, un exemple est la source sous-marine de Port Miou qui descend du massif de la Sainte Baume. Nous allons donc finir par pomper de l'eau saumâtre voir salée, encore un risque majeur bien sous-estimé.

Bien évidemment comme ailleurs, les pollutions sont de la partie mais ceci est une évidence partout sur Terre puisque c'est mesuré que même les eaux de pluies sont polluées.

À votre santé !

Par Éric Faïsse, Ami de la Terre Marseille-Provence

L'EAU des Landes

Notes liminaires

Le département des Landes est le premier producteur en volume du maïs pour la France. Cette céréale est produite sur deux types de sols. Le plus fertile, au sud de l'Adour, comprend des sols argileux. La plus grande partie, au nord de l'Adour, est constituée d'un sol sableux pauvre, poreux. C'est le domaine de la forêt de pins maritimes. Le premier permet une culture riche, le nord est l'ancien pays des bergers sur échasses. Le maïs est une céréale qui a besoin d'eau pour arriver à maturité. Pour produire 1 Kg de maïs, il faut 460 l d'eau : besoin de mi-Juin à Août'. Si le Sud peut parfois se passer d'irrigation, au Nord c'est le ballet des pivots.

Il y a un lien constant et préjudiciable entre la culture du maïs et la pollution de l'eau potable landaise par les pesticides.

En 2013, près de 80 000 landais avaient une EDCH (Eau Destinée à la Consommation Hu-maine) non conforme. Le principal polluant de notre EDCH, est un métabolite (produit de décomposition) du principal désherbant, le S-Métolachlore. Les origines de l'eau sont les mêmes : les nappes phréatiques. Une concurrence qui n'est pas toujours non faussée est en place. On lira avec intérêt la folle histoire du S-Métolachlore².

Les pesticides dans les Landes

Les AT Landes ont développé un suivi de la pollution de l'EDCH par les pesticides. Un ensemble d'articles est sur notre site. Nous analysons pour chaque année depuis 2014 l'achat de pesticides par Code Postal. Il faut 1,5 année pour obtenir les données de l'année de référence. Voici les 20 premiers pesticides pour 2024.

Achat CP 2024 à l'exclusion de la catégorie Autre					
Rang	Produit	Tonnage	Occurrence	Classification	Fonction
1	glyphosate	53,8	278	Env A	Herbicide
2	dimethenamide-p (dmta-p)	26,1	98	Env A	Herbicide
3	folpel	12,9	139	CMR	Fongicide
4	bentazone	11,4	112	CMR	Herbicide
5	prosulfocarbe	6,8	112	Env A	Herbicide
6	aclonifene	6,3	44	CMR	Herbicide
7	pendimethaline	5,6	56	CMR	Herbicide
8	dicamba	4,2	197	Env B	Herbicide
9	metaldéhyde	4,1	153	CMR	Herbicide
10	mesotrione	4,0	197	CMR	Herbicide
11	cypermethrine	3,9	96	Env A	Molluscicide
12	azoxystrobine	3,3	168	Santé	Fongicide
13	2,4-d	2,5	131	Env B	Herbicide
14	cuivre du sulfate de cuivre	2,3	102	Env A	Fongicide
15	pyridate	2,2	53	Env A	Herbicide
16	metobromuron	1,8	37	CMR	Herbicide
17	cuivre de l'oxyde cuivreux	1,8	41	Env A	Fongicide
18	cycloxydime	1,6	39	CMR	Herbicide
19	tembotrione	1,6	73	CMR	Herbicide
20	metamitronne	1,4	16	Env A	Herbicide
Total 20 premiers produits hors autres		158	58 %	des 20/total	
Total pesticides (tonnes)		272			

Tableau 1: Les 20 premiers pesticides dans les Landes en 2024

Tableau 1-. On remarquera la décroissance importante du premier au 5°. La fonction est essentiellement de l'herbicide.

Le principal polluant de l'EDCH est le S-Métolachlore. Or, il ne figure pas sur la liste. La raison est très simple : il était le premier en 2023 il s'en est écoulé 162 tonnes dans les Landes. Il a été interdit début 2024. La Figure 1 donne l'évolution des pesticides dans le département. La courbe rouge est l'évolution de la quantité totale de pesticides par année. La non linéarité de cette évolution pourrait

être associée aux évolutions climatiques. Elles font que l'agriculteur ne peut pas traiter, n'a pas besoin ou doit passer plusieurs fois avec les pesticides. Mais la lecture de la courbe rouge montre une baisse considérable de la quantité de pesticides utilisée entre 2014 et 2024. Nous atteignons une baisse extraordinaire autour de 60 %.

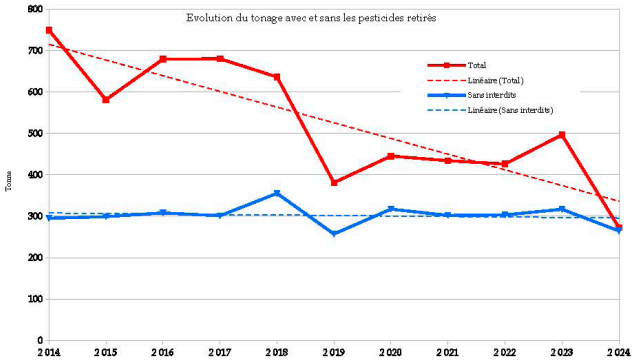


Figure 1: Evolution du tonnage de pesticides dans les Landes de 2014 à 2024

Quelques innocents pourraient crier haut et fort la satisfaction du travail réalisé par nos valeureux agriculteurs soucieux de la santé de leurs concitoyens. En revanche, les dubitatifs, les mesquins, pourraient chercher ailleurs la raison de cette baisse. Nous l'avons vu, le S-Métolachlore a été interdit début 2024, et nous constatons une baisse importante entre 2023 et 2024.

Nos pesticides sont homologués par des études très sérieuses... du producteur de la molécule. Elles sont si sérieuses que chaque année des homologations sont supprimées. Il s'avère que c'est en général sur les plus grosses consommations que se fait l'interdiction...

Reprenons la Figure 1 et considérons la courbe bleue. Elle représente la consommation totale de pesticides à laquelle on a enlevé les pesticides interdits entre 2014 et 2024. On constate dans les faits qu'un pesticide interdit n'est pas remplacé. La réponse devient intéressante. La courbe est constante aux aléas près. **C'est l'interdiction et le non remplacement effectif qui font la baisse.** Ceci pose quelques questions :

- À quoi pouvaient bien servir ces pesticides interdits ?
- L'interdiction n'est-elle pas une meilleure solution que les plans Eco-Phyto ?
- Quel est l'impact financier de l'utilisation des pesticides pour les utilisateurs ?

Origine de l'eau

Dans les Landes, l'eau douce est utilisée à 74 % pour l'irrigation, 15 % EDCH, et 11 % pour l'industrie. Elle est issue des mêmes origines, pour 76 % souterrain, ce sont souvent les mêmes nappes. Au nord, le sol sableux facilite l'infiltration, au sud les failles du socle cal-caire font de même. On trouve des pesticides à plus de 100 m de profondeur, et la consommation est telle que les nappes s'épuisent. L'eau d'irrigation est destinée principalement au maïs. **Nous exportons donc notre eau souterraine en exportant une bonne partie de notre production de maïs.** Une usine sur Lacq produit de l'éthanol pour agrocarburant à partir de cette céréale. L'usine consomme l'équivalent de 1/3 de la production landaise, soit environ 300 000 t/an, pour produire 0,2 à 0,3 % des carburants français. **Pour irriguer ce maïs, on consomme entre juin et août ce que consomme Bordeaux Métropole en 1,5 années.** Passerons-nous à 2 %, voire 20 % de carburant éthanol ? avec quelle eau ? quelles conséquences sur l'environnement et la santé ? **Les conflits**

1 <https://theses.hal.science/tel-01804084v2/file/2017TOU30037B.pdf>
2 <https://www.amisdelaterre40.fr/spip.php?article939>
3 <https://www.amisdelaterre40.fr/spip.php?rubrique98>
4 <https://ventes-produits-phytopharmaceutiques.eaufrance.fr/>

s'amorcent, accentués par les arrêtés préfectoraux estivaux de sécheresse. L'enquête publique dédiée en fait foi.

Par Roland et Les Amis de la Terre des Landes

Retour sur la réunion publique du 26/11/2025

Les Amis de la Terre Midi-Pyrénées en partenariat avec Eau Secours 31, les Amis de la Terre du Gers et Générations Futures 31 ont tenu une réunion publique le Mercredi 26 novembre 2025 intitulée « **Eau potable vraiment ? PFAS et santé publique, le cas du Gers, comment agir ?** ».

Henry Marseillan, (Médecin et Ami de la Terre du Gers), **Pascal Levieux** (Ami de la Terre du Gers) et **Gérard Bolet** (Générations Futures 31) ont animé cette conférence publique autour de l'EAU. Une quarantaine de personnes étaient présentes à la salle Lafage, quartier Croix de Pierre. Il s'agissait de réfléchir ensemble et d'alerter autour de « l'eau potable » polluée notamment par les pesticides, les médicaments, les rejets industriels dont les PFAS, alors même que la Loi Duplomb 2 vise à déréguler les protections environnementales pour s'affranchir des interdictions en la matière. **L'ARS ose une phrase très ambiguë** sur la question : « Eau d'alimentation non conforme aux limites de qualité et conforme aux références de qualité ». Dès lors, quelle est la qualité de l'eau que nous buvons réellement ? Qui va payer les factures d'eau qui ne manqueront pas d'être de plus en plus élevées, conséquence due au coût des technologies nécessaires afin de dépolluer cette eau ? Les citoyens n'ont pas à payer la facture ! Les pollueurs et non les petits usagers particuliers doivent payer et stopper cet empoisonnement !

Henry Marseillan a explicité comment la population et parmi eux les agriculteurs en première ligne sont victimes de cancers développés suite à l'utilisation de pesticides dans le Gers par exemple.

Pascal Levieux a ensuite rendu compte des prélèvements réalisés par un collectif réunissant, l'Association des professionnels de santé du Lectourois, Générations Futures, Alerte Médecins en Lutte contre les Pesticides du Lectourois, les Amis de la Terre Gers ainsi que des citoyens, dans les eaux de surfaces du Département pour en analyser les pollutions. De quoi rendre compte de la mauvaise qualité de cette eau qui reste au robinet très polluée, de quoi pouvoir alerter sur des bases solides de ces graves questions de Santé publique.

Gérard Bolet de Générations Futures a explicité l'outil « Dans mon EAU » inédit pour **en savoir plus sur les polluants chimiques présents dans votre eau du robinet, faites le test !**
<https://dansmoneau.fr/>

Podcasts de la REUNION PUBLIQUE « EAU POTABLE VRAIMENT ? » du mercredi 26 novembre.



Par Gwenola et Stella, Amies de la Terre de Midi-Pyrénées

ATTEINTES À LA RESSOURCE EN EAU

Ce qui peut être dit à propos de 2 dossiers brûlants et

emblématiques : **l'A69 et les AFNT** (Aménagements ferroviaires au Nord de Toulouse) du projet LNSO (Ligne Nouvelle du Sud-Ouest) en regard du Droit de L'Environnement. Depuis 2023, les infractions à l'eau sur le chantier de l'A69 sont nombreuses.

A69 – naufrage généralisé, avec atteintes multiples et graves à la ressource en eau

La construction de l'autoroute A69 Toulouse-Castres est un exemple de manquements généralisés à la ressource en eau, aux milieux aquatiques et aux zones humides, et à tout l'environnement associé ainsi qu'à la sécurité publique. En voici 3 exemples :

- Bien que le bureau d'études hydrauliques mandaté par ATOSCA (NGE Concession) se serait rendu compte de l'inondabilité de l'autoroute en cas de crues importantes, et sachant que l'A69 est construite sur des kilomètres en zone inondable de la vallée du Girou, ce qui est déjà incompréhensible en 2026 alors que les événements météorologiques majeurs sont prédits pour s'amplifier, l'étude hydraulique transmise à l'État et soumise à l'enquête publique initiale n'a pas été modifiée en conséquence. Cela n'a pas été rectifié dans la récente consultation publique ouverte du 04 mai au 24 mai 2026 en vue d'une régularisation – illégale selon nous – de l'autorisation environnementale initiale.

C'est l'objet d'une de nos **plaintes pour faux et usage de faux et mise en danger de la vie d'autrui, et d'atteintes graves à l'environnement en cas de crues**, qui se trouvent aggravés aujourd'hui par les **travaux réalisés hors autorisation, et sans nouvelle étude d'impact**.



- Le tracé de l'A69 concerne un autre secteur à enjeux concernant le Commun que représente l'eau, s'agissant de pollutions récurrentes, ainsi que d'obstructions, d'un ruisseau (de la Crémade) et d'un écoulement (de la Gascarié) alimentant directement, à quelques centaines de mètres en contrebas, la rivière Agout, partie du site Natura 2000 n°FR7301631.

Ceci se passe à proximité du chemin de la Gascarié, à Saix (81), aussi connu pour son bois de la CremArbre occupé vaillamment par des écureuils les au printemps 2024.

Or, de nombreuses observations rapportent des pollutions récurrentes d'éléments du chantier de l'A69 se retrouvant directement en contre-bas dans le lit de la rivière Agout. Cela a des conséquences graves et illégales concernant en particulier les écoulements et débordements d'eau en cet endroit avec un risque fort de pollution et/ou de désordres sur la ressource en eau directement connectée avec le site **Natura 2000 de l'Agout**, en manquements à la loi sur l'eau, et aux espèces aquatiques telle que l'anguille, une espèce de poisson en fort déclin.

- Une autre traduction factuelle des impacts dommageables des travaux en cours de l'A69 réside dans le constat

fait depuis mi-mars 2026 par M. Bernard d'Ingrando, co-gérant de la SCI du Château de Scopont, sur le tarissement manifeste d'une source à proximité du pavillon romantique du domaine du Château de Scopont dans le bois humide situé immédiatement en contrebas des travaux de l'A69, autorisés ou non. Monsieur d'Ingrando constate depuis ce mois de mars 2026 que cette résurgence s'est complètement tarie, et cela malgré les pluies particulièrement abondantes de ce début d'année 2026. L'expert missionné par le Tribunal Administratif de Toulouse a pu lui-même établir un rapport d'expertise sans équivoque le 27/04/26.

Il apparaît évident que les travaux en cours par ATOSCA avec et sans autorisation au droit du Château de Scopont affectent l'alimentation naturelle en eau de cette source et donc du bois humide. Ceci s'explique d'ailleurs par la configuration des lieux où le remblai autoroutier situé en amont du domaine du château vient créer un effet barrage vis-à-vis de l'écoulement naturel des eaux de subsurfaces.

Depuis que le projet GPSO (Grand Projet du Sud-Ouest) devenu **LNSO** est lancé, les **critiques se multiplient tant d'un point de vue financier, qu'environnemental et social**.

Les impacts environnementaux abyssaux et les conséquences financières sur la modernisation et la survie même des lignes existantes étant les 2 points de rupture entre les soutiens au projet et les opposants de plus en plus nombreux.

Au titre de la 'Loi sur l'Eau' et de la demande d'autorisation pour les installations, ouvrages, travaux et activités (dite 'IOTA').

Ne respectant pas la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser), les principes mêmes de la loi sur l'Eau et des directives correspondantes ne sont pas respectés.

Il en va ainsi de la prise d'eau potable de Saint-Jory / Saint-Caprais au nord de l'agglomération toulousaine, dont l'ARS (Agence Régionale de Santé) indique ne pas avoir été informée comme elle l'aurait dû par la SNCF avant le démarrage des travaux des aménagements ferroviaires au nord de Toulouse. La réponse édifiante de la SNCF à l'avis de l'ARS sur cette seule prise d'eau potable qui alimente de façon unique plus de 100000 personnes du nord toulousain, tient en moins d'une ligne. L'irresponsabilité de la SNCF apparaît là évidente.

Cela fait courir un risque pour la santé publique de près de ces habitants, le retrait (annulation) de l'autorisation environnementale s'impose. Il en va de même sur la garantie du libre écoulement des eaux superficielles et souterraines non garanties par le projet, tout comme sur les aspects de prévention des pollutions d'eau de manière plus générale. La préservation des zones humides n'est pas davantage garantie alors que le projet traverse des zones sensibles et fragiles, essentielles à la vie et à la régulation hydrique et climatique de nos régions. Les fonctionnalités écologiques de ces zones humides n'étant pas sérieusement inventoriées, la SNCF est tout simplement dans l'impossibilité de pouvoir garantir des mesures de réduction et/ou de compensation remplissant les exigences légales de l'article L161-3 du Code de l'environnement notamment.

C'est également le cas pour les espèces piscicoles et aquatiques, dont l'Anguille d'Europe, fortement impactée par le projet, par exemple au Sud de Bordeaux, et que le porteur de projet ignore quasiment.

Par Jean et Olivier, Amis de la Terre de Midi-Pyrénées

« LA BANDE À BONNE EAU » Eau en bouteille - Eau du robinet

L'offensive des multinationales

On constate partout dans le monde l'accaparement de l'eau par les milieux financiers et notamment les multinationales de l'embouteillage.

Le constat est inquiétant dans la Région Occitanie : à Montagnac (Hérault) dans les Monts de Lacaune (Tarn) mais aussi dans l'Aude (Alet)

Un exemple emblématique : Alet-les-Bains.

Le contrat d'exploitation de l'eau conclu pour 60 ans entre la Commune et le groupe Derichebourg (sa filiale Elior) prévoit un volume garanti d'eau de 170000m³ par an, soit la consommation d'une ville de 3000 habitants.

Le contrat envisage une augmentation du volume annuel **en fonction des objectifs commerciaux de l'exploitant**, ceci dans un territoire subissant des pénuries d'eau, s'ajoute le traitement de 1600 tonnes par an de plastique pour la fabrication des bouteilles, et la pollution irréversible de l'eau et des terres par les micros et nanos plastiques, avec toutes les conséquences pour la santé.

Les élus qui ont approuvé ce contrat n'ont manifestement pas pris en compte les besoins publics dans 10 ou 20 ans au regard des périodes de sécheresse mais aussi de la pollution des nappes superficielles, parfois liées aux fortes inondations qui dispersent les polluants chimiques et les bactéries pathogènes.

Plusieurs procédures contentieuses ont été engagées à l'encontre de ce contrat. **Les Associations requérantes (dont les Amis de la Terre Midi-Pyrénées et Eau Secours 11) font appel à un soutien financier pour faire face aux frais de justice : <https://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-terre-midi-pyrenees/collectes/lutter-contre-la-marchandisation-de-l-eau>**

À L'objection que l'on oppose aux Associations : « nous achetons de l'eau en bouteille parce que l'eau du robinet est de qualité médiocre », deux réponses ci-dessous.

La maîtrise collective de la ressource et des réseaux publics

L'affectation des eaux souterraines aux besoins publics

Devant le constat alarmant des pollutions dans les eaux de surface, la loi « Résilience » a prévu de classer d'ici le 31 décembre 2027 les eaux souterraines en « ressources stratégiques » réservées à l'alimentation des réseaux publics d'eau potable (article L 212-1 II 3°) du code de l'environnement).

Les Associations insistent sur la mise en œuvre de ces dispositions, notamment dans l'Aude pour les sources d'Alet-les-Bains. **Force est de constater une inquiétante inertie de la part des décideurs.**

• La gestion des réseaux publics : Privée ? Publique ?

Qu'il s'agisse de la production, de la distribution de l'eau potable ou de l'assainissement, de nombreuses collectivités publiques ont délégué ces services à des multinationales.

Les élus ont ainsi perdu la connaissance exacte des réseaux et renoncé à un personnel compétent.

• Gestion privée

Les multinationales de l'eau concluent des contrats de concession d'une durée de 8 ou 12 ans (maximum 20 ans). **Dans ce temps, ces sociétés entendent se rembourser**

sur le capital investi, soit des durées d'amortissement courts, sans rapport avec la durée d'usage des équipements investis (80 ans pour les canalisations en fonte) ; ce qui majore artificiellement les tarifs. Face aux risques de pollution, les multinationales proposent des solutions curatives, des techniques sophistiquées et coûteuses.

- **Gestion publique**

Les régies publiques s'inscrivent au contraire dans un temps long. La comptabilité publique permet de faire correspondre la durée d'amortissement sur la durée de vie des investissements ; c'est l'objectif du « juste prix ». Sur la qualité de l'eau, les régies publiques ont la possibilité de rechercher des solutions préventives ; prioritairement, une vaste protection des aires de captages.

- **La gestion publique doit être ouverte et transparente**

On a pu constater dans des régies publiques la tentation de viser les tarifs les plus bas possibles et remettre à plus tard les investissements indispensables, avec tous les risques pour la santé et l'environnement. Attention aussi aux fausses régies qui confient la totalité des services aux multinationales par le biais de « marchés de prestations de service ». En fait, la régie publique n'est pas nécessairement la panacée ; l'Occitanie connaît de mauvaises pratiques.

La régie est véritablement **efficace si sa gestion est largement ouverte à la population** : le code général des collectivités territoriales (article R 2221-6) prévoit d'affecter au conseil d'administration de la régie jusqu'à 49 % de non élus : associations de protection de l'environnement, associations d'usagers, scientifiques... Cette possibilité est loin d'être toujours appliquée.

Dans les faits, **la participation des non élus est déterminante dans les choix de gestion** ; les élus, accaparés par la multitude des conseils d'administration et commissions, n'ont pas toujours le temps d'examiner les dossiers. Cet article R 2221-6 est loin d'être parfait mais il constitue une première ouverture, du moins s'il est loyalement mis en œuvre.

En conclusion, le moyen le plus efficace pour lutter contre l'embouteillage de l'eau et la pollution par le plastique est d'avoir de l'eau du robinet de bonne qualité.

Cet objectif ne peut être laissé à des structures à but lucratif. Seule une **régie publique ouverte à la population peut développer une gestion écologique et sociale**.

Plusieurs associations soutenues par Eau Secours 31 et Les Amis de la Terre MP organisent le **19 juin prochain à Alet-les-Bains une rencontre-débat** sur ces sujets, réunion publique suivie d'une soirée festive.



Par Gilbert Dargegen, Ami de la Terre

de Midi-Pyrénées

destructions de zones humides, leurre de l'agrivoltaïsme... tout est bon pour nous détourner du photovoltaïque sur les toits, le seul qui vaille !

L'Association Environnementale Lot Célé (AELC) : LA LUTTE CONTINUE !

Dans le Parc Naturel régional des Causses du Quercy, les menaces de réalisation du projet écocide porté par TotalÉnergies, constitué d'une centrale Photovoltaïque de 19ha, nécessitant la coupe rase d'environ 7000 arbres et la destruction de 9ha de pelouses sèches, persistent.

Mais l'AELC lutte depuis plus de 3 ans et les travaux n'ont toujours pas démarré. Ce peut être une VICTOIRE, mais nous devons faire plus en obtenant l'ABANDON DU PROJET.

Nous ne lâcherons pas !

Au vu de la multitude de projets déposés en préfecture, nos équipes ont collecté les données sur les sites officiels du gouvernement pour aboutir à une cartographie qui parle d'elle-même !

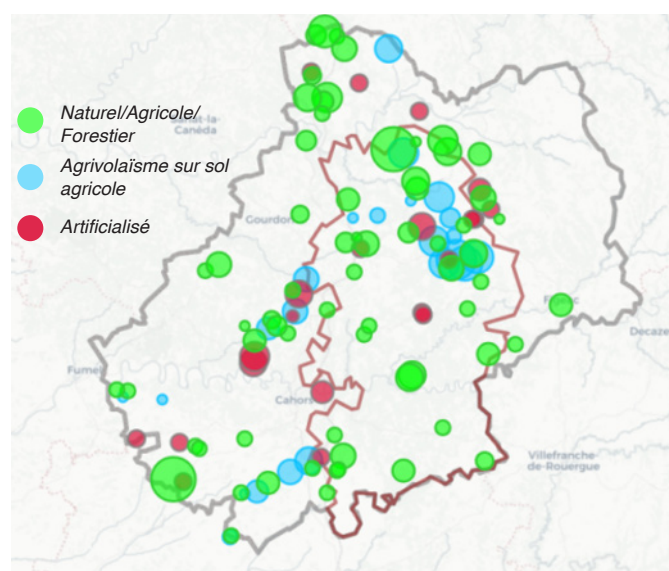


Figure 3 : Projets parcs photovoltaïques au 1/02/26

Pour mettre en lumière la colonisation des terres par l'industrie photovoltaïque, ouvrir un vrai débat sur nos besoins et nos choix énergétiques d'aujourd'hui, construire la résistance et ouvrir d'autres perspectives, l'AELC se fédère avec d'autres associations et collectifs pour organiser un **événement national du 12 au 14 juin, à Cajarc (Lot) : Le Printemps Photorevolté**, le festival des résistances au photovoltaïque sur terres agricoles, naturelles et forestières.

Nous espérons vous annoncer du positif sur les aspects juridiques dans la prochaine Feuille Verte !

D'ici là suivez-nous sur <https://solairelot.fr>

et suivez les événements sur <https://coordo-nationale-photorevoltee.org/>

Par Association Environnementale Lot Célé (AELC)
46330 Cénevières

LES LUTTES LOCALES...EN BREF

Parmi celles qui deviennent de plus en plus prenantes, sous prétexte de transition énergétique, la croissance incontrôlée des projets de photovoltaïque au sol est la plus inquiétante, dans tous les Territoires... Coupes rases de bois et forêts,

SAVE THE DATE

 **JOURNÉE DU CYCLE DE L'EAU**
Toulouse (31) – 11 octobre 2026

La feuille verte - N°268 été - automne 2026

Nous écrire

ATMP, BP 32123
31522 Ramonville-Saint-Agne Cedex
ou
midipyrenees@amisdelaterre.org

Laisser un message sur le
répondeur : 07 81 90 49 93

Nous soutenir

En adhérant ou en faisant un don aux Amis de la Terre Midi
Pyrénées sur le site Hello Asso : [www.helloasso.com/associations/
amis-de-la-terre-midi-pyrenees/adhesions/adhesion](http://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-terre-midi-pyrenees/adhesions/adhesion)

En abondant nos cagnottes contre les projets destructeurs de
l'environnement et de la biodiversité... Dernière en date sur la
marchandisation de l'eau avec le cas emblématique d'ALET (11)
[www.helloasso.com/associations/amis-de-la-terre-midi-pyrenees/
collectes/lutter-contre-la-marchandisation-de-l-eau](http://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-terre-midi-pyrenees/collectes/lutter-contre-la-marchandisation-de-l-eau)

Vous informer

Midi-Pyrénées
amisdelaterremp.fr

National
www.amisdelaterre.fr



LES AMIS DE LA TERRE, C'EST VOUS !

Bulletin d'adhésion à retourner à : Amis de la Terre Midi-Pyrénées, BP 32123, 31522 Ramonville-Saint-Agne Cedex ou, pour un
paiement par virement, à : midipyrenees@amisdelaterre.org

COTISATION (*)

Si renouvellement d'adhésion, cocher ici ☐
Souhaitable pour une personne..... 33 € ☐
Un couple 59 € ☐
Un petit budget..... 10 € ☐
Montant libre..... ☐

DON (*)

Montant libre..... ☐

MONTANT TOTAL VERSÉ

MODE DE PAIEMENT

☐ Chèque (à l'ordre des ATMP)
☐ Espèces
☐ Carte bancaire avec HelloAsso.com
☐ Virement : => préciser vos nom et prénom dans le motif
du virement

Intitulé du compte :

AMIS DE LA TERRE MIDI PYRENEES

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0045 3073 441

BIC : CCOPFRPPXXX

Domiciliation : CREDIT COOPERATIF

Hello Asso <http://www.helloasso.com/associations/amis-de-la-terre-midi-pyrenees>

DATE/...../.....

NOM Prénom

Pour une adhésion couple, NOM et prénom du conjoint

Pour une association, raison sociale

Adresse :

TÉL

Je ne reçois pas encore l'infolettre (ou newsletter) et je souhaite m'y inscrire, mon Email (en majuscules)

.....@.....

Mes centres d'intérêt thématiques, compétences ou missions souhaitées (exemples : participer à la communication,
travailler sur des dossiers, aider au secrétariat, rédiger des articles, préparer des actions, réaliser des visuels pour le stand)

.....
.....
.....